



Mon ex a fait un credit seul et aujourd'hui il m'arcelle

Par **wassila**, le **28/02/2008** à **19:19**

L'huissier veut venir me saisir alors que moi je n'ai rien signé. Il a fait le crédit seul, il a juste mis mon adresse hébergeant à mon domicile. Je suis rmi, a-t-il le droit de saisir mes biens ? Mr n'habite plus chez moi. Répondre moi, c'est très très très urgent, merci.

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008** à **07:16**

Bonjour,
Si vous n'étiez pas marié et que l'appartement est à votre nom, il vous suffit de faire parvenir à l'huissier et au créancier une lettre recommandée avec accusé de réception expliquant que vous n'êtes pas co-emprunteur, donc non solidaire des créances de Mr, et que Mr n'habite plus à l'adresse indiquée.
Joignez-y une copie de votre bail à votre nom.
De plus, si vous connaissez l'adresse de votre ex, n'hésitez pas à lui transmettre, il sera d'autant plus enclin à aller voir ailleurs.
En tout état de cause, si l'huissier se présente, expliquez-lui la situation, (montrer lui le bail) et que par conséquent vous lui refusez l'accès à votre appartement.
Si il insiste, vous pourrez le menacer de porter plainte contre lui pour violation de domicile.
Mais vous ne devriez pas en arriver jusque-là, donc soyez tranquille et coopérez.
Restant à votre disposition.